

Amérique, a déclaré qu'il ne croyait pas qu'il y eut rien à gagner par une intervention.

Le gouvernement français a envoyé des circulaires aux divers pouvoirs, les priant d'assister au congrès international qui doit avoir lieu prochainement pour régler les communications télégraphiques de l'Europe.

Des contrats ont été signés entre le gouvernement français et certains entrepreneurs pour l'établissement d'un cable sous-marin entre la France et les Etats-Unis, soit directement, soit en touchant à l'une des îles St. Pierre et Miquelon et aux Açores. Un délai de trois ans a été accordé pour la perfection de cet ouvrage.

L'on dit que Napoléon va ordonner un désarmement de 100,000 hommes, et l'on espère que les autres puissances suivront l'exemple qui sera ainsi donné. Il est bien douteux, cependant, que l'on veuille opérer, au milieu des complications actuelles, une semblable réduction.

La France vient de conclure avec le Pérou un traité qui règle d'une manière satisfaisante d'anciennes affaires dont cette république retardait, sous de vains prétextes, l'arrangement définitif. On attribue non sans raison cette heureuse solution à l'attitude récente de l'Espagne et à la prise de possession par celle-ci des îles Chinchas. Les Péruviens, se voyant embarqués dans une mauvaise affaire avec l'Espagne se sont empressés de reconnaître les prétentions de la France afin de lui ôter toute raison de se joindre à l'Espagne.

Les nouvelles reçues de l'Algérie sont satisfaisantes. La pacification des tribus insurgées dans la Province d'Oran est complète. Une dépêche du gouverneur-général, en date du 12 juillet, constate que le marabout Abd-el-Aziz, chef de l'insurrection des Flittas, est prisonnier.

Il paraît que la situation à Tunis ne s'améliore pas. Le bey n'a pas encore renvoyé son Khaznadar ou premier-ministre ni ses mamelucks, et les tribus insurgées ne veulent pas déposer les armes, à moins qu'on ne leur fasse ces concessions. Le consul français s'efforce de rétablir la paix, mais il n'est pas secondé par le représentant de l'Angleterre qui attise la discorde.

L'on croit enfin que la guerre entre le Danemark et l'Allemagne sera bientôt terminée. Le 20 juillet, à midi, les belligérents ont conclu un

armistice devant durer jusqu'au 31 juillet, à midi. Le blocus des ports prussiens a été levé. Les négociations pour la paix ont été immédiatement ouvertes, à Vienne. La Prusse est représentée par M. de Bismark, le président du conseil.

Pendant qu'on négocie, à Vienne, des pourparlers ont lieu entre Berlin et Paris. M. de Bismark aurait, dit-on, fait très-gracieusement savoir à M. Drouyn de Lhuys que le roi de Prusse ne veut pas contrarier la politique de la France dans la crise actuelle. On parle même d'une entrevue prochaine entre l'empereur des Français et le roi de Prusse.

Quant au résultat final des négociations entre les danois et les allemands on ne saurait rien préciser. Seulement, l'on croit que le Danemark sera forcé d'abandonner les duchés qui seront placés sous la dépendance de celui des prétendants qui pourra établir ses droits à la satisfaction de la diète ou au moins à la satisfaction de la Prusse et de l'Autriche. Dans tous les cas, un nouveau prétendant à la souveraineté de ces duchés vient de surgir. Le prince Frédéric de Hesse a déclaré que puisque l'on mettait de côté le traité de Londres de 1852, ses droits revivaient et qu'il s'était déterminé à les faire valoir.

La chambre basse du Parlement piémontais vient d'adopter une loi qui soumet les membres du clergé à la conscription. Cette mesure inqualifiable était désapprouvée par le peuple et par un bon nombre de députés; mais enfin elle est devenue loi par suite de la pression du gouvernement. Le célèbre historien Cantù, entre autres, s'est fortement opposé à la passation de cette mesure, concluant son discours, qui a fait en Italie une profonde sensation, par les paroles suivantes :

..... " La nation a besoin d'un clergé et par conséquent d'un noviciat pour le clergé.

" Il ne s'agit pas ici d'un privilège accordé au clergé, mais d'un droit appartenant à la nation; on ne peut appeler privilège ce qui est nécessaire à la nation.

" Laissez donc en paix ce petit troupeau de lévites.... Laissez-les apprendre à dire des paroles de justice au fort, de patience au faible.... Laissez-les prier pour nous qui ne prions pas, pour cette pauvre Italie, pour les ministres,